

3'30 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
Capital : 7.800 Euros
Siège social : 21, Rue de Fécamp
75012 PARIS
RCS PARIS 488 204 207

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 13 MAI 2025**

Le 13 mai 2025 à 12 heures, à PARIS,

Les Associés de la société 3'30 PRODUCTIONS se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric UZAN, représentant la société JUMEL HOLDING, Associée.

Le Président de séance constate que sont présents :

- La société JUMEL HOLDING,détentrice de 51 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Olivier VILLAUDY,détenteur de 49 parts sociales en pleine propriété,

Total des parts des associés présents ou représentés : 100 parts, sur les 100 composant le capital social.

Puis, l'Assemblée a pris les résolutions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Changement de siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante :

« 13, Quai Kléber – 67000 STRASBOURG »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Le siège social est fixé

« 13, Quai Kléber – 67000 STRASBOURG »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à la SELAS OPTEAM AVOCATS, Avocats au Barreau de BORDEAUX demeurant 6, Rue Sainte Colombe – 33000 BORDEAUX aux fins d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien, n'étant à l'ordre du jour, personne de demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et les Associés présents et consigné au registre prévu par la loi.

SAS JUMEL HOLDING <i>Représentée par Monsieur Eric UZAN</i> Signé par : Eric UZAN 23AA900A030B4FC...	Monsieur Olivier VILLAUDY DocuSigned by: <i>Olivier Villaudy</i> 600C9FB7668A413...
---	--